



CHARTRE D'ACCUEIL ET DE FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES PROPOSEES PAR LE RELAIS PETITE ENFANCE CARMEL

La petite enfance est une étape essentielle durant laquelle l'attitude des adultes qui entourent l'enfant, agit sur son épanouissement, son bien-être et sa capacité à instaurer des liens sociaux.

Cette charte est un **ensemble de propositions** que chacun s'engage à respecter lors de sa participation aux activités proposées par le RPE : elle est un gage de **qualité de l'accueil** du jeune enfant pendant les temps d'accueil collectifs.

Elle est remise aux participants qui la portent à la connaissance des parents employeurs.

Le Relais Petite Enfance est un service municipal gratuit. Ses missions s'articulent autour de quatre fonctions principales, dont le soutien à la professionnalisation et l'animation de temps de rencontres et d'échanges. Cela se fait notamment à travers la proposition de temps collectifs d'activités d'éveil centrés sur les besoins de l'enfant âgé de 3 mois à 3 ans.

I - QUI PEUT VENIR AUX ACTIVITES PROPOSEES ?

La participation à ces temps d'activités est libre.

Seuls les enfants concernés par l'agrément de l'assistante maternelle ou le contrat de travail de la garde à domicile, peuvent venir aux activités proposées sur inscription obligatoire préalable auprès de l'animatrice. En cas d'accueil d'un(e) stagiaire chez l'assistante maternelle l'animatrice en sera informée préalablement. Pour le bien être de chacun et pour éviter tout risque de contagion, les enfants malades ne peuvent être présents sur les temps d'activités.

Afin d'assurer un accueil de qualité et répondre aux objectifs ci-après, le nombre d'enfants et d'adultes accueillis simultanément sera limité selon l'activité proposée et ne pourra excéder 20 personnes (dont 15 enfants maximum)

II - OBJECTIFS ET INTERETS DES TEMPS D'ACCUEIL COLLECTIFS

a) Pour les assistantes maternelles et les gardes à domicile :

- Se retrouver entre adultes, rompre l'isolement lié à leur profession
- Développer des solidarités, prendre du plaisir à être ensemble
- S'enrichir des pratiques professionnelles de chacun en observant et dialoguant
- Prendre conscience des besoins des enfants selon leur stade de développement
- Observer les enfants dans un autre contexte que celui où il est accueilli habituellement
- Confronter leurs propres idées avec d'autres points de vue
- Échanger autour des difficultés rencontrées au quotidien (repas, sommeil, conflits entre les enfants...) et ainsi prendre du recul

b) Pour les enfants :

- Rencontrer d'autres enfants et tisser des liens
- Apprendre à se séparer et à se socialiser
- Renforcer sa faculté à gérer les frustrations (partage des jeux, limites, règles...)
- Enrichir et éveiller sa curiosité grâce à la diversité des activités proposées
- Développer ses capacités motrices et sensorielles
- Être reconnu dans son individualité et ses différences
- Devenir de plus en plus autonome en expérimentant le matériel ou les activités proposées

c) Pour l'animatrice du RPE :

- Travailler en collaboration avec des professionnels de la petite enfance
- Promouvoir la profession d'assistante maternelle et garde à domicile aux différents partenaires
- Accompagner les assistantes maternelles et les gardes à domicile dans leurs pratiques professionnelles
- Faire position de tiers dans la relation et avoir une observation différente et neutre des enfants
- Proposer des outils d'animation différents

III - ROLES ET POSITIONNEMENTS DES PROFESSIONNELLES

- Respecter au mieux les rythmes et les besoins de l'enfant (temps de sommeil, de repas, l'autonomie, le développement psychomoteur,...)
- Participer activement à l'activité d'éveil proposée
- Valoriser, et encourager l'enfant
- Accompagner l'enfant avec bienveillance dans ses découvertes et dans l'activité sans faire à sa place, sans le forcer à faire selon l'envie de l'adulte
- Observer l'enfant dans les activités au sein du groupe afin de mieux le connaître, d'adapter ses pratiques professionnelles et nourrir les échanges avec les parents lors des transmissions.
- Rester à l'écoute de ses collègues afin d'être partie prenante dans les relations professionnelles, dans le respect de chacun.
- Faire preuve de discrétion, de neutralité et respecter la confidentialité liée à l'histoire de l'enfant et de sa famille
- Proposer à l'animatrice des activités ou thèmes
- Accueillir et intégrer au groupe tous nouveaux participants

IV - ROLE DE L'ANIMATRICE LORS DES ACTIVITES D'EVEIL ET DE MOTRICITE

1. Garantir les horaires, aménager l'espace, accueillir les participants
2. S'attacher à offrir des conditions d'accueil et des activités adaptées aux jeunes enfants.
3. Être attentive au bien-être individuel et collectif du public accueilli
4. Veiller au bon fonctionnement des activités et à la sécurité de chacun.
5. Être garante du respect des règles posées et favorise ainsi une dynamique positive et professionnelle du groupe d'adultes.
6. Respecter le devoir de discrétion professionnelle et de neutralité

V - RESPONSABILITES ET AUTORISATIONS

Les enfants restent sous la surveillance et l'entière responsabilité de l'adulte qui les accompagne.

En cas de perte ou de vol d'objets appartenant aux utilisateurs, le Relais se dégage de toute responsabilité. Pour participer aux activités, l'assistante maternelle doit obligatoirement être autorisée par les parents employeurs et souscrire à une assurance responsabilité civile professionnelle mentionnant les garanties pour les activités exercées en dehors de son domicile.

Le non-respect de ces obligations engage la seule responsabilité de l'assistante maternelle.

VI – LE LIEU D’ACCUEIL

a) LES LOCAUX

Afin d’offrir au public concerné un service de proximité, les ateliers d’éveil et de motricité se déroulent à la Maison de la Petite Enfance, 16 Rue du Parc à Vern sur Seiche.

Un local est mis à disposition dans l’entrée pour entreposer les poussettes le temps de l’activité. Chaque utilisateur rangera sa poussette de manière à optimiser l’espace pour le plus grand nombre. En cas de manque de place, les poussettes pourront être rangées dans le garage attenant. Il sera alors nécessaire de demander à l’animatrice à ce que celui-ci soit fermé sur la rue.

b) L’AMENAGEMENT

L’aménagement de l’espace doit permettre à l’enfant de se mouvoir librement et en toute sécurité. Le mobilier et le matériel utilisés sont aux normes, et adaptés aux capacités et à la taille des enfants. Avant toute animation, des différents espaces répondant aux besoins des enfants seront aménagés par l’animatrice en fonction du nombre d’enfants et d’adultes participants et du thème du moment.

c) L’ENTRETIEN ET LE RANGEMENT

Toute personne fréquentant le Relais prendra soin du matériel mis à sa disposition.

Le rangement sera effectué conjointement entre l’animatrice, les adultes présents et les enfants à la fin de l’animation.

L’entretien des sols, mobilier et matériels est organisé par le personnel de nettoyage de la commune.

VII – DEROULEMENT DES SEANCES

Les activités d’éveil débutent par un temps d’accueil permettant à chaque participant d’arriver selon le rythme des enfants.

Après avoir ôté vestes et chaussures, enfants et adultes se lavent les mains au point d’eau prévu à cet effet avant d’accéder aux jeux et activités.

Les activités sont basées sur les principes de la méthode Emmi Pikler permettant de promouvoir la liberté et le respect de l’autonomie de l’enfant dans son processus d’apprentissage.

Les activités sont donc proposées à l’enfant et non imposées.

Certains enfants ont besoin d’observer ; il s’agit d’une première étape qu’il convient de respecter.

Un retour au calme avant le départ est proposé par l’animatrice (histoires, comptines). Il est important que les adultes se rendent disponibles pour accompagner les enfants dans ce moment partagé

Les téléphones portables ne sont pas autorisés durant les activités (sauf urgence) afin que chacun puisse s’impliquer pleinement dans les activités, accompagner les enfants et échanger.

Afin de respecter le droit à l’image, les photos seront prises uniquement avec l’appareil du Relais et seront à la disposition des adultes souhaitant prendre des photos individuelles des enfants qu’elles accueillent en activités. Celles-ci pourront leur être transmises sur demande auprès de l’animatrice.

Thierry MARTINEAU



Adjoint délégué à l’Education,
Petite Enfance, Jeunesse et Economie

Corinne BEGUE



Animatrice Relais Petite Enfance

Autonomie de l'enfant

- L'observation est une bonne base pour accompagner le jeune enfant
- Le jeu libre est son activité principale : ne pas forcer l'enfant à participer à une activité, à faire comme les autres, à être avec les autres si ce n'est pas son désir
- Ne pas faire à sa place, laisser l'enfant faire seul, à son rythme
- Faire confiance en l'enfant
- L'esthétisme n'est pas le but recherché...juste une recherche de plaisir pour l'enfant

Sécurité affective de l'enfant

- Adopter une attitude bienveillante et de disponibilité vis à vis des enfants
- Si les échanges entre adultes sont importants, la priorité doit rester la disponibilité envers les enfants et l'accompagnement dans leurs jeux et explorations.
- Prévoir doudous et tétines pour le réconfort

Accompagnement et respect de l'enfant

- Respecter les émotions de l'enfant
- Se mettre à hauteur des enfants, s'asseoir pour les accompagner du regard et de la parole, tant dans leurs activités que dans leurs explorations
- Soutenir l'identité de l'enfant en évitant les surnoms systématiques, ne pas poser une étiquette
- Il n'y a pas d'obligation de résultat dans le jeu ou l'activité proposée, mais une recherche de plaisir

